

Rétrospective de l'enquête électronique sur le profil de qualification

Le profil de qualification (Profil professionnel, point 1.2 du Règlement de l'examen professionnel, ainsi que la Vue d'ensemble des compétences opérationnelles, annexe aux Directives) du nouveau diplôme « d'Experte/ Expert STPS » a été mis en consultation auprès de la branche en juin/ juillet 2021 par l'intermédiaire d'une enquête en ligne.

Au total 435 spécialistes en la matière ont été contactés. 155 personnes ont dûment rempli le questionnaire, ce qui correspond à un taux de participation de 36%. 50% travaillent essentiellement en Suisse allemande, 42% en Suisse romande et 8% en Suisse italienne.

Les résultats de l'enquête indiquent une large approbation du nouveau diplôme d'Experte/ Expert STPS. Le contenu relatif au diplôme est correct. Néanmoins, divers points ont été soulevés nécessitant une discussion plus approfondie et des adaptations du profil de qualification.

Ci-dessous en bref, les points et les résultats des discussions :

- Divers précisions linguistiques ont été prises en compte.
- La distinction avec le profil de qualification de « Spécialiste STPS » a pu être accentuée. Particulièrement en adaptant les descriptions dans le domaine de compétences opérationnelles D « Identifier, évaluer et gérer les risques STPS (gestion des risques dans le domaine STPS) »
- La relation des activités par rapport aux systèmes de management et activités de management au sein d'une entreprise a été adaptée sur la base des feedbacks. Cela a induit des adaptations dans le domaine de compétences opérationnelles F « Prendre en compte les approches nationales et internationales ainsi que les diverses cultures ».
- La grande majorité des feedbacks (81%) considère que le titre « d'Experte/ Expert de la sécurité au travail et de la protection de la santé avec diplôme fédéral (STPS) (Experte/ Expert STPS) » est approprié. La proposition répétée d'utiliser le terme « Ingénieure/ Ingénieur de sécurité » ne peut être conciliée avec le positionnement d'un diplôme dans le domaine de la formation professionnelle supérieure et ce terme ne sera plus utilisé étant donné l'approbation claire du titre proposé.

Le profil de qualification mis à jour a entre-temps été approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). En se basant sur ce profil, le Règlement concernant l'examen professionnel qui régit les conditions cadres légales de ce nouveau diplôme a été élaboré ces derniers mois.